

**LES
PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE LA BANQUE
DANS LA
SOCIÉTÉ ISLAMIQUE**

Mohammad Bâqir al-Sadr

Traduit par M.Said Abdul Sahib

Publication de la Bibliothèque Ahl Elbeit
(Paris)

Révisé et Édité par :
Abbas Ahmad al-Bostani

Au Nom de Dieu Clément et Miséricordieux

Dans les sociétés capitalistes, la banque exerce deux activités fondamentales.

La première, qui est une activité capitaliste proprement dite, consiste à emprunter avec un certain taux d'intérêt aux particuliers qui font leurs dépôts à la banque, et de prêter de l'argent et des capitaux à un taux d'intérêt plus important aux particuliers et aux entreprises de production et de commerce.

La seconde est une activité de service qui consiste à offrir des services tels que l'encaissement des traites et des chèques, le transfert de l'argent, à acheter et vendre des bons, à encaisser des coupons pour les clients, à exercer un rôle d'intermédiaire dans l'émission des actions de certaines sociétés, et à assumer la partie pratique de l'opération d'ouverture de crédits pour le paiement des traites ou le stockage des marchandises. Elle offre aussi d'autres services à caractère pratique qui, comme tels, impliquent un travail effectif et un traitement des questions pratiques par la banque.

Cette deuxième activité, malgré son importance, est sans doute considérée comme secondaire par rapport à la première, c'est-à-dire par rapport à l'activité capitaliste de la banque dans les sociétés capitalistes; car cette activité est l'expression du rôle économique primordial de la banque et de son important impact sur la vie économique, et c'est pour exercer cette activité que les banques ont été fondées en Occident. Les éléments constituant la deuxième activité sont nés dans le prolongement et comme extension du développement des banques capitalistes.

Si nous analysons la première et principale activité de la banque, nous constatons qu'elle remplit deux missions.

La première est objective et liée au service du capital au sens scientifique du terme.

La deuxième est une mission systémique et liée au cadre capitaliste qui est la base idéologique de l'économie dans les sociétés capitalistes. En d'autres termes, cette mission est soumise au capital pris dans son sens systémique. Ces deux missions sont liées, comme nous le verrons plus loin.

Avant d'exposer la nature de ces deux missions, il nous faut évoquer les deux différentes acceptions, selon nous, du mot capital. On appelle capital (au sens scientifique) tout bien **monétaire** qui peut contribuer à la production d'une nouvelle richesse. Les moyens de production et les matières premières, par exemple, peuvent donc être considérés comme un capital. Ainsi, une somme importante d'argent est considérée comme un capital monétaire car elle joue un rôle dans différents projets de production. Par contre, une faible quantité de capital monétaire, prise à part - ou isolément-, ne constitue pas un capital, bien qu'il s'agisse d'un bien.

Quant au capital, au sens systémique, il est identique au précédent, mais pris

comme base de développement de la propriété sans rapport aucun avec le travail, c'est-à-dire lorsque ce capital devient non seulement un moyen de production de biens nouveaux, mais aussi un moyen de production d'une nouvelle propriété au profit du propriétaire du capital et en vertu de cette propriété.

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons expliquer les deux missions de la banque dans sa première et principale activité.

La mission objective, c'est la contribution de la banque au processus de développement économique et l'épargne maximum des potentiels de production par l'accumulation de petites sommes qui, prises séparément, n'ont aucune chance de productivité, mais constituent ensemble un grand potentiel de production et couvrent une zone importante au sein de la production sociale, c'est-à-dire qu'elles se transforment en un capital monétaire (au sens objectif du terme).

C'est la banque qui permet cette accumulation des biens monétaires et qui les engage dans de vastes opérations de production. La banque contribue ainsi au développement économique, et ce rôle qu'elle tient dans la vie économique, nous l'avons appelé mission objective de la banque pour la construction de l'économie. Par «objective», nous voulons dire que c'est une mission prévue et supposée de toute façon et indépendamment des cadres systémiques de la société. Toute société a besoin d'une institution qui gère cette mission, à savoir la transformation des biens monétaires négatifs en biens monétaires positifs quel que soit le système économique de la société considérée.

Mais malgré le caractère objectif de cette mission, la banque, dans la société capitaliste, utilise, pour la mener à bien, des procédés qui s'inspirent de l'optique et du système économique capitalistes; car la banque, afin de collecter ces biens monétaires dispersés, utilise une certaine méthode pour attirer ceux qui possèdent ces biens. Car ceux-ci, selon le système capitaliste, sont entièrement libres et n'effectuent un geste économique que lorsqu'ils sont motivés par le profit et l'accroissement des richesses, conformément au mode capitaliste. Il est donc naturel que le seul moyen qui permette à la banque d'attirer ces biens monétaires est d'en signaler les profits et les intérêts. La banque remplit ainsi sa mission objective sur la base du système d'intérêt, en reversant aux épargnants un certain pourcentage de la somme déposée, cet intérêt étant le motif matériel de l'épargne. Mais la banque tente constamment de réduire le taux d'intérêt accordé aux épargnants, de façon à garantir une marge importante entre ce taux et les

profits et intérêts qu'elle réalisera à son tour, en investissant les sommes déposées ou en les prêtant avec intérêt.

Quant à la mission systémique de la banque, elle consiste à transformer ces biens monétaires dispersés en un capital non seulement au sens objectif du terme, mais au sens systématique également. Ainsi, dans la société capitaliste, les relations capitalistes se trouvent constamment renforcées.

Pour comprendre la façon dont la banque remplit cette mission systémique, il nous faut d'abord éclaircir quelques points sur la nature des relations au sein de la société capitaliste.

Le fondement des relations capitalistes est l'utilisation du capital comme base de l'accroissement des richesses et cela indépendamment du travail. Cet accroissement n'a de sens que si on le considère dans un cadre systémique, c'est-à-dire dans un système précis de distribution des richesses. Car si, dans le processus de reproduction des richesses, nous faisons abstraction de tout cadre systémique, et considérons l'accroissement des richesses dans l'absolu, il est alors inconcevable que cet accroissement se réalise à partir du capital, indépendamment du travail.

Mais lorsque nous considérons l'accroissement des richesses dans un sens relatif, c'est-à-dire en tant que propriété d'un individu réel subissant un accroissement, nous voyons clairement que l'on peut supposer l'existence de cet accroissement sur la base du capital, et indépendamment du travail. Cela signifie que le possédant accroît son capital sans travailler, qu'il réalise un accroissement de ses biens du seul fait qu'il en est propriétaire, et ceci conformément aux relations capitalistes.

C'est ainsi que nous pouvons comprendre la mission systémique de la banque capitaliste, que l'on peut résumer de la façon suivante:

1- La création d'un capital permettant, dans le cadre du système capitaliste, d'accroître la propriété indépendamment de tout travail ou effort de la part de celui qui possède ce capital. Ceci est rendu possible par l'accumulation de petites sommes pour constituer un capital productif et par la fourniture, sous forme d'intérêts, d'un revenu stable aux propriétaires de ces sommes.

2- La constitution des grandes propriétés privées, de façon à donner aux propriétaires la possibilité de diriger et d'orienter globalement la vie économique. Car la forte accumulation des sommes dispersées offre des

possibilités considérables, non seulement aux propriétaires de cet argent, mais également à ceux qui effectuent cette opération d'accumulation pour leur propre compte, c'est-à-dire aux propriétaires de la banque. Ceux-ci rassemblent toutes les sommes dans leurs coffres et permettent ainsi au capitalisme de contribuer grandement à l'apparition de très grosses propriétés privées.

3- La possibilité, pour le capitaliste soucieux d'éviter les risques financiers, de réaliser des profits sous forme d'intérêts pour les sommes prêtées. En effet, la banque après réception des sommes qui lui sont confiées et après paiement aux dépositaires d'un intérêt fixé à un taux intéressant pour eux, prête ces sommes à son tour, à un taux supérieur fixé en fonction de la demande de prêts. Ainsi le capitaliste réalise un revenu stable indépendamment de tout travail, et également de tous risques financiers.

4- La fourniture du carburant nécessaire aux projets productifs capitalistes, c'est-à-dire l'argent nécessaire pour élargir le cadre de leurs investissements et pousser à son maximum le processus des relations capitalistes. Car les propriétaires des entreprises capitalistes trouvent dans la banque un appui et une source inépuisable. Par les prêts qu'elle leur accorde, ils accroissent constamment leur production capitaliste, et les relations capitalistes s'en trouvent renforcées et s'enracinent davantage dans la vie économique.

Telle est la mission systémique de la banque au sein de la société capitaliste, qui permet à la banque de continuer à assurer cette mission en plus de sa mission objective. Elle assume simultanément ces deux missions qui sont intimement liées et s'influencent mutuellement. Car plus la richesse totale de la société s'accroît par l'activité bancaire, plus le système capitaliste se développe et plus les rapports qu'il suppose se renforcent, accroissant ses contradictions et ses écarts.

Se pose alors maintenant la question principale: quelle est la position de l'Islam à l'égard de la banque capitaliste, et comment une banque islamique engagée peut-elle se constituer?

Il est clair que l'Islam n'admet pas la banque capitaliste telle que nous l'avons exposée, et ceci pour plusieurs raisons:

I- Elle est en contradiction avec les prescriptions de la *sharī'a* (loi islamique) et avec celles de la loi civile de la jurisprudence islamique (*fiqh*), qui interdisent toutes deux le prêt à intérêt.

II- Elle est en contradiction avec les fondements de l'économie islamique et avec son esprit général en ce qui concerne la distribution et l'investissement des richesses.

C'est sur cette base que s'implanta l'idée d'une banque non usuraire comme réalisation de la thèse d'une banque islamique. Cette idée a bien souvent paru étrange à ces mentalités empreintes d'esprit de dépendance, rivées à une réalité pourrie et remplies des conceptions de l'homme occidental sur la vie et les institutions sociales. Un Musulman - qui, suivant la voie du déviationnisme de notre monde musulman, est devenu ministre dans son pays - exprimait cet étonnement en me confiant personnellement d'une façon enfantine et naïve: J'ai été aussi étonné en entendant ce terme de banque non usuraire que si l'on m'avait parlé d'un rond carré !

Pour bien comprendre la thèse de la banque islamique, il faut distinguer essentiellement deux situations différentes:

1- Lorsqu'on veut planifier une banque non usuraire dans le cadre d'une planification généralisée de tous les domaines de la société, et que l'on applique à la banque la thèse islamique en l'incluant comme faisant partie du caractère islamique de toute la société.

2- Lorsqu'on veut planifier l'instauration d'une banque islamique indépendamment des autres domaines de la société, c'est-à-dire en supposant le maintien de la situation dégradée et du cadre non islamique de la société, ainsi que les institutions usuraires (bancaires et autres), et la pénétration du contenu et de l'esprit du système capitaliste dans la vie économique et intellectuelle des gens.

Il existe une différence essentielle entre ces deux positions. Dans la deuxième situation, on se limite, dans la mise en oeuvre de la thèse islamique de la banque, à résoudre la première contradiction entre la banque capitaliste et l'Islam (c'est-à-dire les dispositions de la *shari'ah* [Loi islamique] et de la loi civile de la jurisprudence islamique). L'effort va alors porter sur la recherche d'une formule de système bancaire qui ne pratique pas le prêt ou l'emprunt avec intérêt. Cependant, cette formule doit être également applicable dans une société non islamique, et sur son terrain idéologique, et capable de coexister avec les autres banques qui continueront leurs activités usuraires après l'établissement de la banque islamique en projet. Dans ce cadre précis, il n'est pas possible de résoudre la deuxième contradiction; cette banque islamique ne pourra pas non

plus assurer les bases du système économique islamique correspondant à son rôle et ses activités bancaires. De plus, on ne pourra pas matérialiser l'esprit général de ce système en réalisant simplement la banque non usuraire. Puisque l'interdiction de l'usure se présentera comme une formule juridique applicable à ladite banque, établie sur un terrain et dans une société non islamique. Par contre, cette interdiction ne marquera pas, à travers les structures de cette banque, l'esprit et l'orientation du système économique, puisque la résolution de la première contradiction signifie uniquement l'abandon des formules illégales et prohibées - selon l'Islam et la jurisprudence- que sont, par exemple, les prêts usuraires. Or, en résolvant cette seule contradiction, on ne réalise pas tous les objectifs et acquis visés par le système économique qui interdit ces formules, puisque cette même interdiction n'atteint ni les fondements de ces formules illégales ni leur impact global, et puisqu'elle n'intervient pas au sein d'une économie islamique englobant tous les domaines de la vie pour aboutir, par une liaison organique de ses éléments, à la réalisation de ces objectifs et acquis. Car le système islamique est un tout dont les éléments sont liés, et la mise en oeuvre de chaque élément prépare la réussite d'un autre élément et l'aide à assumer son rôle islamique prévu.

En ce qui concerne enfin la première situation, c'est-à-dire lorsqu'il y a volonté de créer une banque islamique dans une société islamique, les deux contradictions entre la banque capitaliste et l'Islam doivent être résolues afin de réaliser, non pas une adaptation de la banque capitaliste, mais une véritable banque islamique faisant partie intégrante de la construction économique de la société islamique.

Dès le départ, nous avons distingué entre les deux activités de la banque capitaliste qui sont l'activité capitaliste proprement dite et l'activité de service. L'activité de service est généralement admise par le système islamique après vérification des points suivants:

1- Que l'activité bancaire ait réellement une nature de service et que le gain acquis par la banque provienne de son travail, celui-ci n'étant pas une simple couverture servant à masquer un gain capitaliste et d'investissement;

2- Que le service offert par la banque soit un service sain dans tous les sens du terme, c'est-à-dire qu'il réponde aux besoins de la société ;

3- Que les formules juridiques utilisées correspondent à la jurisprudence islamique.

Quant à l'activité capitaliste de la banque, elle procède d'une double mission, objective et systémique. Dans la société islamique, la banque n'exerce que la mission objective de l'activité capitaliste, elle ne remplit pas la mission systémique propre à la nature du système économique et du climat intellectuel et spirituel de la société capitaliste.

Dans la société islamique, la banque, au lieu d'avoir recours à des moyens capitalistes pour exécuter sa mission objective, utilise des procédés à caractère islamique. Ainsi, la société bénéficie des acquis objectifs de l'activité bancaire, mais cette fois dans un cadre systémique islamique et conformément aux conceptions de la vie islamique. Cela suppose une grande transformation de la nature de l'activité bancaire.

Cette transformation peut se résumer ainsi:

I- Dans la société islamique, le processus d'accumulation pécuniaire et d'investissement est assumé, à travers une banque officielle, par l'État lui-même, les investissements bancaires dans le secteur privé n'étant pas autorisés. Ainsi le développement économique, finalité de ce processus, n'a plus rien à voir avec les objectifs capitalistes, puisque le processus d'accumulation est un processus social où l'État représente en quelque sorte les possédants. Par conséquent, ce ne sont plus une ou plusieurs personnes qui disposent des capacités offertes par cette accumulation de capitaux, comme c'est le cas dans la société capitaliste où une minorité contrôle l'activité bancaire et tient ainsi les rênes de toute la vie économique.

II- Pour accumuler ces capitaux, l'État ne cherche pas à tenter les possédants en leur faisant miroiter un revenu stable sous forme d'intérêt, comme le font les banques capitalistes; la politique de l'État islamique dans ce domaine est tracée à partir des caractéristiques spécifiques de son système économique et compte tenu de l'esprit général de la jurisprudence islamique.

Ces caractéristiques sont les suivantes:

1) L'intérêt est interdit en Islam, car il est en fait une sorte de revenu touché par le capitaliste lorsqu'il prête son argent. Or la théorie islamique ne légitime une compensation financière que si le bien prêté perd de son rendement potentiel du fait de son utilisation, alors qu'un prêt monétaire ne perd rien de sa valeur lorsqu'il est rendu. Du point de vue islamique, la pratique de l'intérêt n'est donc pas justifiable.

2) L'islam interdit la thésaurisation de l'or et de l'argent et le fait de ne pas les dépenser selon la voie tracée par Dieu.

L'or et l'argent n'existent que comme signes ou exemples de ce que l'on peut dépenser. Il est donc interdit de thésauriser beaucoup d'argent. La thésaurisation est un concept souple et qui est évalué en fonction des mouvements monétaires potentiels dans l'économie, et de la possibilité de faire travailler et d'investir son argent: plus ces possibilités sont grandes, plus la période où l'on a l'argent en main, et au-delà de laquelle on est en infraction, est courte. C'est peut-être pour cette raison que l'on prend une année d'immobilisation du capital monétaire pour base d'imposition de la *zakat* des deux métaux (impôt islamique sur l'or et l'argent). Autrefois, la vie économique n'offrait pas de meilleures conditions pour les flux monétaires. Il fallait en effet une année d'immobilisation monétaire pour la considérer comme une thésaurisation.

L'interdiction de la thésaurisation prend appui sur la théorie islamique concernant la monnaie: l'islam croit en effet que **l'échange porte à l'origine** sur les biens - échange d'une marchandise contre une autre. C'était le cas avant l'apparition de la monnaie, lorsque l'on pratiquait le troc. Cela seul permet de garantir au producteur une contrepartie à sa production pour satisfaire ses besoins vitaux. L'apparition de la monnaie n'a pas eu pour objectif d'anéantir l'essentiel du troc mais d'en faciliter la pratique: au lieu d'échanger du blé contre du coton, le cultivateur vend son blé et, avec la monnaie qu'il reçoit en échange, achète du coton. L'échange du blé contre du coton s'effectue donc, mais en deux opérations au lieu d'une. Par contre, si la monnaie devient un bien à thésauriser et que le producteur se met à vendre son blé, non pour acheter du coton, mais pour amasser de la monnaie, cela signifie que ce coton, ou plus généralement une partie de la production totale de l'économie, ne trouvera plus d'acheteur sur le marché et ne pourra pas achever le cycle de la production en étant convertie en monnaie pour qu'on puisse continuer sa production. Par contre, la thésaurisation offre au possédant des possibilités nouvelles d'investissement et de pénétration du marché, qu'il n'aurait pas si l'on continuait à appliquer à la lettre le principe du troc.

3- Le principe de la *zakat* (impôt islamique) comprend un impôt sur la thésaurisation de la monnaie, sous forme d'un pourcentage prélevé sur l'or et l'argent épargnés au cours d'un an. Compte tenu du fait que, comme nous

l'avons vu plus haut, cette durée d'un an est déterminée par rapport aux conditions économiques évaluées par la jurisprudence, et que, comme l'ont montré nos recherches sur l'économie islamique, la *zakat* est un principe qui peut être étendu et s'appliquer aux différents types de richesses, selon *waliy-el- amr al-shari'i* - détenteur légitime de l'autorité -, nous pouvons conclure que la thésaurisation peut être empêchée par l'imposition de l'argent amassé. Cette idée est conforme aux grandes lignes de l'Islam, qui servent de base pour remplir la zone de législation dite la zone vide, dans laquelle le *waliy al-amr* dispose des éléments mobiles de l'économie islamique; dans le cadre de ses compétences, il est donc habilité à fixer cet impôt qui ne prendra pas nécessairement la forme de *djibâya* (collecte traditionnelle) mais peut également s'effectuer sous une forme plus moderne, comme c'est le cas de nombreux impôts et taxes fiscaux, qui sont prélevés sous forme de timbres sur les documents (délivrés par l'administration), les demandes, etc.

4- Dans la société islamique, l'individu est éduqué dans les principes de l'altruisme et incité à faire oeuvre de bienfaisance. Cette éducation développe chez le Musulman la conception d'un échange différent de l'échange financier et matériel. Cet échange est, selon le terme coranique, un commerce intarissable, un encouragement incessant d'aider les *moustadh'afin* (deshérités) et de prêter à ceux qui en ont besoin, dans un esprit de fraternité et d'amitié ; on peut ainsi obtenir *le thawab* (récompense divine) et la *maghfirah* (le pardon de Dieu).

Tout cela constitue un climat spirituel et psychologique original qui incite à faire le bien autour de soi. Beaucoup de gens souhaitent prêter de l'argent par souci de bienfaisance. Ce n'est pas une hypothèse idéaliste dans la société islamique, mais une réalité dont nous possédons de nombreuses indications, telles que les caisses de bon prêt (sans intérêt), fondées avant la restauration de la société islamique, où de nombreux étaient ceux qui faisaient don d'une partie de leur argent pour que soient effectués des prêts sans intérêt. Si l'effet de l'éducation islamique est tel sur un individu qui vit dans une société qui n'est plus islamique, quel serait-il dans un cadre intégralement islamique?

III- Nous avons vu, au paragraphe précédent, quelle était la structure théorique de la banque islamique, lui permettant de réaliser sa mission objective et de remplir son rôle dans la vie économique. Examinons maintenant la façon dont elle réunit des sommes disparates, sans pour autant inciter ses clients par des offres d'intérêts ou autres procédés capitalistes.

A cette fin, la banque annonce qu'elle est prête à recevoir toute somme d'argent que son propriétaire désire déposer chez elle. Il existe pour cela deux formules:

1- Le prêt est consenti à la banque qui devient débitrice du prêteur. Celui-ci en tire trois garanties:

i) Son argent est protégé par la banque et disponible à tout moment ou selon l'accord conclu avec celle-ci.

ii) La valeur réelle du prêt est conservée malgré l'inflation qui réduit le pouvoir d'achat de la monnaie. Il s'ensuit que lorsqu'un particulier conserve son argent chez lui pendant une longue période, il n'en conserve que l'aspect (en billets) et sa valeur réelle se dissipe. On a donc avantage à confier cet argent à la banque sous forme de prêt, puisque la banque en garantit la valeur réelle. Ainsi les billets restent identiques, non seulement par leur aspect, mais aussi par leur valeur monétaire. Ce ne sera donc pas une usure que versera la banque à l'expiration du prêt, mais la même somme ayant la même valeur qu'au moment de la concession du prêt. Cette valeur est estimée sur la base de l'or et du taux de change en or.

iii) Le prêteur peut gagner la récompense divine en destinant son prêt à ses concitoyens dans le besoins ou aux indigents. En ce cas, la somme prêtée sera déposée dans une caisse spécialement prévue à cet effet.

L'épargnant n'a pas le droit, hors du cadre délimité précédemment, de se faire verser des récompenses ou des profits par la banque d'emprunt.

2- Le prêteur donne procuration à la banque pour qu'elle investisse la somme dans un projet économique. Dans ce cas, l'épargnant reçoit un certain pourcentage sur les bénéfices réalisés. Ce pourcentage est déterminé au terme d'un accord entre l'épargnant et la banque, qui prévoit que l'investisseur conserve le restant des profits réalisés. Si la banque se charge elle-même de l'opération d'investissement, elle reçoit le reste des bénéfices. Si elle confie cette opération à l'un de ses clients sur la base d'une *spéculation*, les bénéfices sont partagés entre le client et l'épargnant. La banque ne touche alors qu'une commission pour son travail et son rôle d'intermédiaire entre l'investisseur et le prêteur, fixée suivant l'importance de son rôle dans l'affaire.

Avec cette formule, l'épargnant n'a aucune garantie sur son prêt. En cas de perte, il devra la subir, en toute honnêteté de part et d'autre. S'agissant d'un

profit qui n'est pas gagné par un travail, il doit donc accepter de courir un risque.

Dans les deux cas (prêt à la banque ou procuration), l'épargnant est exonéré de l'impôt sur la thésaurisation.

A la lumière de ce qui précède, nous savons maintenant que la banque islamique, pour collecter des sommes d'argent, se base sur la création de motivations poussant les possédants à épargner chez elle. En résumé de ce qui précède, ces motivations sont les suivantes:

i) Protection et sécurité totales de l'argent, dans le cas de la première formule d'épargne.

ii) Maintien de la valeur réelle de l'argent, impossible par une thésaurisation privée (également dans le cas de la première formule).

iii) Pourcentage des bénéfices versés au possédant, si celui-ci opte pour la seconde formule et accepte de courir le risque de perdre.

iv) Exonération de l'impôt sur la thésaurisation qui réduit la valeur de l'argent amassé.

A ces motivations d'ordre financier se joignent des motivations d'ordre spirituel. Le Musulman a conscience de sa responsabilité et de son devoir de contribuer au processus de développement économique de la société islamique et de regrouper toutes les forces disponibles, comme l'a ordonné le Coran. Dans une société empreinte des valeurs révolutionnaires de l'Islam, les citoyens sont dominés par l'esprit d'avant-garde et les grandes ambitions ainsi que par un élan de charité et d'altruisme. Ils peuvent ainsi, par l'intermédiaire de la banque, faire des prêts sans intérêt aux *moustadh'afin* (les déshérités).

IV- Une fois que la banque aura réuni les sommes dispersées et éparpillées des possédants, elle aura deux rôles à jouer dans l'investissement de cet argent.

1- Dans le cadre de la première formule d'épargne, le rôle de la banque se résume ainsi:

i) Prêter - sans intérêt - à ceux qui en ont besoin pour leurs dépenses privées. Certaines conditions de garantie seront requises pour assurer le remboursement du prêt.

ii) Investir cet argent dans un projet de production, conformément au cadre islamique de la société. Soit la banque se charge elle-même de l'investissement et les bénéfices de l'affaire lui reviennent intégralement – c'est-à-dire à l'Etat

islamique - , soit elle conclut un accord avec des particuliers capables de mener à bien l'exécution de ces projets et le profit en est réparti, conformément aux pourcentages fixés dans l'accord, entre les deux parties.

iii) Prêter, toujours sans intérêt, à des particuliers, estimés compétents et honnêtes, un minimum nécessaire pour leurs besoins élémentaires. La banque leur accorde des prêts pour qu'ils réalisent des projets de production de faible envergure, après leur avoir fourni des conseils et des directives pour leur réalisation et fait les préparatifs nécessaires à leur supervision.

2- Dans le cadre de la seconde formule d'épargne, la banque réalise l'investissement dans un projet productif et utile, soit directement - auquel cas elle en partage les bénéfices avec l'épargnant -, soit par un accord avec d'autres particuliers. Elle touche alors une commission pour son rôle d'intermédiaire, les profits étant répartis entre l'entrepreneur du projet et les épargnants.

Si elle joue correctement son rôle, la banque islamique contribue au développement du capital (au sens objectif du terme) et à l'épargne d'une grande quantité de fonds qui permettront de réaliser différents projets de production. En conséquence, de nombreuses personnes de bonne volonté se proposeront et seront choisies par la banque sur le critère de leur capacité dans la production, et donc de leur compétence, ainsi que de leur clairvoyance et de leur honnêteté, et non pas leurs possibilités de payer les intérêts pour les crédits accordés. Le capital est ainsi mis à la disposition d'une main-d'oeuvre compétente dans des réalisations qui se reproduisent sur une grande échelle.

Dans tout cela, la banque joue un rôle d'orientatrice, de conseillère et de superviseur. Une grande partie du bénéfice et des richesses en circulation, versés sous forme d'intérêt ou de profit aux capitaux, sont destinés de préférence aux entrepreneurs des projets économiques. La banque islamique ne fournit plus de prêts pour les projets parasites de la société capitaliste, qui servent d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Je dis bien: la banque n'accorde plus de prêts à ces projets parasites, qui disparaissent donc, en même temps que se réduit l'écart entre producteur et consommateur; de ce fait, le prix des produits est plus proche de leur valeur réelle (coût de production + frais de vente sur le marché).

Avec la banque islamique disparaît cette contradiction, créée par la banque capitaliste, entre les intérêts du capital usuraire et ceux du capital commercial et de production. Car chaque fois que la demande de capitaux augmente, du fait

d'un plus fort besoin de fonds sur le marché de la production et du commerce, les banques augmentent les taux d'intérêts pour réaliser plus de profits. Si, au contraire, le marché de la production et du commerce est en récession, les banques baissent les taux d'intérêt et cela conformément aux lois de l'offre et de la demande.

Dans la société islamique, rien de tout cela n'existe, puisque la banque choisit des personnes compétentes et prête aux plus démunis d'entre elles pour financer, sans intérêt, des projets déterminés. Elle sert aussi d'intermédiaire pour la signature de contrats entre épargnants et entrepreneur, où les intérêts du projet sont unifiés aux intérêts de la banque. Ainsi, lorsque le besoin de réalisation de projets productifs se fait sentir plus fortement au sein de la société, la banque offre davantage de capitaux sous forme de prêt - sans intérêt - ou de contrats entre épargnant et entrepreneur.

De plus, la banque islamique contribue au maintien de la sécurité sociale (au sens large du terme), grâce à des prêts destinés à la consommation, offerts aux pauvres, aux déshérités et aux personnes en détresse, dans le besoin ou au chômage. Ainsi, dans la société islamique, la banque devient un élément original et spécifique de son économie.

Nous avons exposé ici les principes généraux de la fondation d'une banque qui puisse jouer un rôle essentiel dans le cadre d'une économie islamique, comparable à celui des banques dans les économies capitalistes.

Si Dieu le veut, nous élaborerons plus en détail, dans une prochaine étude, les principes de base présentés ici.

Mohammad Bâqir al-Sadr